

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 25 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2024

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Hassen SFAR, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Clémence BOUDET, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Fadilla DAHMANI, Robert LECOCQ, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Fadilla DAHMANI À François NEBOUT,
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,
Frédéric MILLAC À Robert JABOUILLE,
Jean Leopold SIWE-NANA À Michel BONNEFOND,
Erika BONNEAU À Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER À Marianne IRIARTE-HUET,
Frédéric CROS À Sabrina BURON,
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRES ABSENTS :

Mallory PEYRONAUD.

Monsieur Hassen SFAR a été nommé secrétaire de séance

N° 2024-101- Vie culturelle - Modification du règlement intérieur des Arts et Cie - Saison culturelle 2024 / 2025

Comme pour les autres activités municipales, un règlement intérieur est rédigé pour les ateliers et stages culturels des Arts et Cie. Il est remis aux familles pour information, acceptation et signature au moment de l'inscription de leur enfant chaque année.

Il convient de mettre à jour l'introduction et le paragraphe 2 afin de refléter :

- La mise en place d'un atelier pour les 4/5 ans, de 10h30 à 11h30, avec la participation possible d'un parent
- La suppression des ateliers musique et danse pour les 9/11 ans
- La modification des horaires pour les ateliers

La proposition de nouveau règlement est en annexe de ce rapport.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°68 du Conseil Municipal du 27 juin 2022 concernant la mise en place du règlement des Arts et Cie en date du 5 octobre 2022,

Vu la délibération n° 110 du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 concernant la modification du règlement des Arts et Cie en date du 9 octobre 2023,

Considérant la volonté politique d'offrir des activités culturelles de qualité,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve de modifier le règlement intérieur des ateliers du mercredi des Arts et Cie en mettant à jour les informations concernant leur organisation et leurs horaires comme mentionnée ci-dessous :

- Mise en place d'un atelier pour les 4/5 ans, de 10h30 à 11h30, avec la participation possible d'un parent
- Suppression des ateliers musique et danse pour les 9/11 ans
- Modification des horaires pour les ateliers

La proposition de règlement est en annexe de ce rapport.

Fait et délibéré en mairie, le 25 septembre 2024.

Le maire.

François NEBOUT